



**MAIRIE
DE
VIGOULET-AUZIL**



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - égalité - Fraternité

*Le 16 juin 2016**aux parents des élèves scolarisés**à l'Ecole de Vieille-Toulouse*

OBJET : Réinscription des élèves devant utiliser le restaurant scolaire à la prochaine rentrée

N/Réf : CJ/FM -

Madame, Monsieur,

Nous vous serions particulièrement reconnaissants de bien vouloir renouveler les demandes d'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2016/2017 et inscrire éventuellement votre enfant au service du transport scolaire RPI Vieille-Toulouse/Vigoulet-Auzil auprès de l'Ecole. Elles seront reçues en Mairie jusqu'au 05 juillet inclus. Le restaurant et le transport scolaires fonctionneront dès le premier jour de la rentrée, soit le jeudi 1^{er} Septembre 2016. **Attention, à la demande du plus grand nombre de parents, l'horaire de desserte de l'école de Vigoulet-Auzil est décalé à 18 h 00 pour une arrivée à l'école de Vieille-Toulouse à 18 h 15 et un retour à l'école de Vigoulet-Auzil à 18 h 30.**

Le système adopté étant celui de l'inscription annuelle, celle-ci reste valable jusqu'à ce qu'elle soit dénoncée par les parents. Toute demande qui ne sera pas confirmée, se trouvera annulée. Par ailleurs, toute modification en cours d'année devra être signalée en Mairie. Veuillez prévenir au plus tard le mardi 11 h 30, aux fins de prise en compte pour la semaine suivante. Merci

Pour toute absence supérieure à 3 jours liée à une maladie, vous voudrez bien avertir la Mairie le plus rapidement possible et fournir un certificat médical. Le SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Restauration Scolaire de Castanet) exige que la Mairie prévienne avant 9 h 00 le matin, et 48 heures avant, pour toute modification exceptionnelle. Dans tous les cas, les 3 premiers repas commandés seront dus.

Le Conseil Municipal a mis en place un tarif réduit pour les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières, et pour les familles qui comptent plus de 2 enfants, soit 2,60 € le repas au lieu de 3,50 € (augmentation suivant la dernière tarification du SIVURS sous réserve de validation du conseil municipal).

Si vous souhaitez que votre enfant utilise le transport mis en place par le Conseil Départemental entre Vieille-Toulouse et Vigoulet-Auzil, vous voudrez bien retirer un formulaire d'inscription à l'école qu'il conviendra de faire viser par la directrice et le lui restituer impérativement avant le 05 juillet prochain.

Enfin, le secrétariat de la Mairie est toujours en mesure de vous fournir tous les renseignements complémentaires relatifs au fonctionnement de ces services, dont vous pourriez avoir besoin.

En vous assurant de notre entier dévouement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Adjointe déléguée aux affaires scolaires,



Cécile JANY